

# **DÉCLARATION MENSUELLE DE CHIFFRE D'AFFAIRES**

# Régime micro-social simplifié Mars 2023

## MR CHASSAGNE ALEXANDRE PIERRAPPARTEMENT 8 - SIRET 80330210800011 - Commerçant

Vous n'avez pas opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Cet accusé de réception précise la date et l'heure à laquelle vous avez effectué votre déclaration.

Numéro d'accusé de réception	D027600700
Millésime de la déclaration	Mars 2023
Date et heure d'échéance	le 02/05/2023 à 23:59
Date et heure de la déclaration	le 03/04/2023 à 16:01
Nom et Prénom de la personne ayant effectué la déclaration	MR CHASSAGNE ALEXANDRE
SIRET de la personne	80330210800011

#### Déclaration

Chiffre d'affaires des ventes de marchandises	0 €
Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales	0 €
Chiffre d'affaires des autres prestations de services	0 €

#### Montant à payer

Cotisations et contributions			
538 - Prestations de services (BIC)	21.20%		0 €
528 - Vente de marchandises (BIC)	12.30%		0 €
791 - Prestations de services (BNC)	21.10%		0 €
576 - Formation commercant obligatoire	0.10%		0 €
		(+)	0 €
Déduction éventuelle		( - )	0 €
Montant à payer		( = )	0 €

### Télépaiement \*

CRCAM NORD DE FRANCE BIC : AGRIFRPP867	IBAN : FR76 1670 XXXX XXXX XXXX 2394 133	(+)	0 €
Montant du télépaiement		( = )	0 €

 $<sup>{\</sup>bf *}$  Le montant de votre télépaiement sera prélevé à la date d'exigibilité de l'échéance